JUSTICE

Le procès de harcèlement à l'hôpital est reporté

SOISSONS La prévenue a été testée positif au Covid et son avocate n'a pas reçu tout le dossier.

Quatre des six victimes ont accepté d'être prises en photo à l'issue de cette courte audience.

Les six victimes, les avocats et les témoins présents dans la salle d'audience du tribunal correctionnel de Soissons, ce jeudi 9 décembre, devront revenir les 25 et 26 février. L'audience prévue depuis cet été, qui devait se tenir toute la journée, a été renvoyée. Six femmes devaient y affronter leur ancienne cadre, coordinatrice des secrétaires du centre hospitalier de Soissons, à laquelle il est reproché des faits commis entre 19 janvier 2015 et le 12 décembre 2017.

SEULE À LA BARRE

Souffrant du Covid et ne pouvant donc se présenter à l'audience, c'est la seule, malgré des plaintes contre l'ancienne directrice des soins infirmiers et une plainte de la CGT contre l'ancien directeur de l'établissement, à être poursuivie pour propos ou comportements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail pouvant attenter aux droits, à la dignité, à la santé ou à l'avenir professionnel d'autrui.

Son avocate, Me Valérie-Anne Janssens, du barreau de Reims, demandait également le renvoi de l'affaire car elle n'avait pas reçu le dossier avant l'audience. Elle prenait donc date des 25 et 26 février pour *« ce drôle de procès »*, commentait-elle sur les marches du palais de justice. Elle estime en effet que sa cliente ne devrait pas être seule à la barre tandis que les autres personnes bénéficiant d'un classement sans suite sont *« appelées désormais comme témoins. »*

Avocat d'une infirmière dont la plainte a été classée, Me Benjamin Chouai, du barreau de Paris, souhaite d'ailleurs faire évoluer le dossier : *« Je ne comprends pas qu'il n'y ait qu'une seule personne qui comparaisse. Il y a un certain nombre de choses que le parquet peut faire pour régulariser cette procédure et faire en sorte qu'au moins le centre hospitalier, en tant que personne morale, soit poursuivi car il y a manifestement un dysfonctionnement du service public. »* Il note aussi *« un dysfonctionnement des services du parquet avec un flou artistique sur les personnes poursuivies, celles qui sont appelées comme témoins, les parties civiles »*. S'il a reçu le dossier rapidement, *« il manque un certain nombre de pièces et notamment le classement sans suite qui concerne ma cliente. »*

Le procureur de la république avait confié l'enquête au commissariat de Soissons, fin 2016. Après le suicide d'une infirmière d'un Ephad de l'hôpital, la CGT lui avait en effet remis un dossier pour qu'il n'y ait pas d'autres drames. Pour l'avocat parisien, le service des secrétaires n'est pas le seul concerné. C'est *« un harcèlement d'envergure. Le plus lunaire, c'est que nous avons une personne avec des antécédents qui n'est pas poursuivie. Son comportement avait déjà été signalé. »* D'autres agents qui avaient porté plainte contre cette personne avaient été auditionnés, fournissant le nom de témoins pouvant corroborer leur version. *« Les personnes qui étaient prêtes à témoigner des insultes dont j'ai été victime n'ont jamais été convoquées au commissariat »*, regrette une aide-soignante. Le cas de la jeune femme décédée aurait également été classé, sans que les avocats sachent pourquoi. LUDIVINE BLEUZÉ-MARTIN

"ELLE APPUYAIT OÙ ÇA FAIT MAL"

Dans la salle des pas perdus, éprouvées par la perspective de raviver des souvenirs douloureux, les victimes s'entretenaient après l'audience avec leur avocate Me Claire Soulé, du barreau de Compiègne. Les larmes aux yeux, elles parlent d'humiliations, d'insultes, d'atteinte à leur dignité. *« Quand j'ai repris le travail après mon cancer, on m'a demandé pourquoi je venais travailler avec une perruque… »*, raconte une secrétaire. *« Elle appuyait où ça fait mal. Moi c'était sur mon désir d'enfant »*, confie sa collègue. Chacune donne des exemples de brimades répétées qui les ont abîmées. *« Leurs frais d'avocat seront pris en charge par le syndicat »*, assure Virginie Devillers, la secrétaire de la GT hospitaliers de Soissons, également partie civile, qui espère aussi une évolution dans les poursuites. Le syndicat avait porté plainte contre l'ancien directeur estimant qu'il n'avait pas protégé les personnes en souffrance au travail.

CLOVIS ET VERSA

Avoir une visio conférence avec le ministre des PME et TPE n'est pas un événement qui survient tous les jours. Ce mercredi, plusieurs membres soissonnais du tissu économique avaient été conviés de bonne heure (8 heures) à cet exercice. Or l'un d'entre eux n'a malheureusement pas pu se connecter pour cause de… climatisation en rade qui menaçait d'inonder son magasin. Les complotistes diront que c'était un coup monté pour éviter d'entendre les reproches.

FAITS DIVERS

Trois cambriolages en quelques heures

SOISSONNAIS

Plusieurs cambriolages ont émaillé la journée du mardi 8 décembre dans le Soissonnais. Cela a commencé dans l'après-midi, dans une résidence principale, rue des Saulons, à **Venizel**. Lorsque le ou les propriétaires sont rentrés chez eux, vers 18h30, ils ont trouvé le rez-de-chaussée de leur habitation entièrement fouillé. Des numéraires et des bijoux ont été dérobés. Les auteurs sont entrés par l'arrière de la maison en forçant le volet, qui était fermé, ainsi que la fenêtre. La brigade de gendarmerie de Soissons est chargée de l'enquête.

Un peu plus tard dans la soirée, rue Saint-Bernard, à **Vauxbuin**, un résident qui s'était absenté moins d'une heure de son domicile, a mis en fuite deux hommes, en rentrant vers 19h30. Les cambrioleurs se sont évaporés dans la nature. Le buffet du salon a été fouillé mais seulement quelques dizaines d'euros ont été volées.

Encore un peu plus tard, dans la nuit, avant 5h30, à **Ciry-Salsogne**, une supérette était elle aussi victime d'une infraction. Pour y pénétrer, les auteurs ont démonté le bas du rideau métallique puis dégradé une vitre. Après une fouille des placards, ils ont cassé la porte de la réserve et ont ainsi mis en route l'alarme du magasin, ce qui les a sans mis en fuite. Les gendarmes, qui enquêtaient déjà sur les précédents cambriolages commis dans l'après-midi, ont été prévenus et sont intervenus pour procéder aux relevés et premières constatations. ISABELLE BERNARD

Les gendarmes appellent les résidents à encore plus de vigilance.

En image

SOISSONS

L'hommage soissonnais à l'ancien président

Le sous-préfet Joël Dubreuil a rendu un hommage au nom de la République à un de ses anciens présidents, Valéry Giscard d'Estaing. Devant l'équipe de la préfecture, ainsi que responsables locaux de la police, des pompiers et des gendarmes et un élu, le représentant a retracé la carrière de « VGE », « au service de la France pendant 65 ans », terminant par un « au revoir président » symbolique.